



Compte-rendu du Conseil Communautaire du
16 juin 2015
à 14h30 à Ardes-sur-Couze

Réf : BV / AD

Titulaires / Suppléants

Nom et prénom	Commune	Présents
Emmanuel CORREIA	Anzat-le-Luguet	
Eric CHARROIN	Anzat-le-Luguet	X
Patrick PELISSIER	Apchat	X
Françoise PELISSIER	Apchat	X
Bernard VEISSIERE	Ardes-sur-Couze	X
Guillaume ROUSSET	Ardes-sur-Couze	X
Marie Thérèse BALME DU GARAY	Ardes-sur-Couze	X
Jacques THERME	Ardes-sur-Couze	X
Daniel MICHALON	Ardes-sur-Couze	X
Pascale BRUN	Augnat	X
Cyril PORTEFAIX	Augnat	
Guy FRADIN	Chassagne	
<i>Alain MAISONNEUVE (suppléant)</i>	<i>Chassagne</i>	<i>X</i>
Jacques MOREL	Dauzat-sur-Vodable	X
<i>Laurent FRADIN (suppléant)</i>	<i>Dauzat-sur-Vodable</i>	
Pascal MERCIER	La Chapelle Marcousse	
<i>Patrick PICHON (suppléant)</i>	<i>La Chapelle Marcousse</i>	
Jocelyne MANSANA-ROCHE	La Godivelle	X
<i>Véronique TIXIER (suppléante)</i>	<i>La Godivelle</i>	
Sylvianne ANGLARET	Madriat	X
Christian MAERTEN	Madriat	X
Jean-François GOUEZEC	Mazoirs	X
Frédéric CHABRILLAT	Mazoirs	X
Jean-Louis LENEGRE	Rentières	X
Jean-Claude BRUN	Rentières	
Roger ROCHE	Roche-Charles-Lameyrand	
<i>Jean VERDIER (suppléant)</i>	<i>Roche-Charles-Lameyrand</i>	
Guy GELLY	Saint Alyre es Montagne	X
Guy GOYON	Saint Alyre es Montagne	
Robert CHAZALON	Saint Hérent	X
Hélène BERGOUNOUX	Saint Hérent	
Pierre COUPELON	Ternant les Eaux	
<i>Didier ROUBERTOU (suppléant)</i>	<i>Ternant les Eaux</i>	

Assistait en outre à la réunion :

Alexandre Duboc, directeur d'Ardes Communauté

Christophe Chabrier, chargé de mission d'Ardes Communauté, en charge notamment de la gestion des déchets

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2015
- Présentation de VALORDOM 2 par le VALTOM
- Services et vie locale
- Dynamiques économiques

- Environnement et transition énergétique
- Aménagement du territoire
- Vie intercommunale et moyens associés
- Questions diverses

L'an deux mil quinze, le 16 juin à 14h30, les membres du Conseil Communautaire d'Ardes Communauté se sont réunis à Ardes-sur-Couze, sur convocation du Président, Bernard Veissière, en date du 21 mai 2015.

19 conseillers sont présents, dont 1 conseiller suppléant à voix délibérative, il y a donc 19 votants. Le quorum est atteint

Françoise Pelissier est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 7 avril 2015

Le Président indique que le compte rendu de la séance du 7 avril 2015 a été envoyé à chacun des conseillers. Il demande si des remarques sont à formuler.

En l'absence de remarques, le compte rendu est **adopté à l'unanimité**.

Présentation du projet VALORDOM 2

Le Président cède la parole à Juliette Garrigue, directrice administrative du VALTOM. Le support de présentation sera prochainement envoyé à chacune des mairies par mail.

Christophe Chabrier précise que sur le territoire chaque habitant produit 322 kg de déchets par an. Sur le VALTOM, la moyenne est de 219 kg et au plan national, elle est de 288 kg par habitant et par an.

Jean-Louis Lenègre demande qui contrôle les déchets enfouis. Juliette Garrigue indique que c'est le prestataire Véolia qui est chargé de ce contrôle.

Christophe Chabrier demande si une extension du périmètre du VALTOM est possible et si celle-ci n'entraînerait pas plus de transport de déchets sur les routes. Juliette Garrigue indique que cette extension est possible et que, selon le périmètre, des solutions locales de traitement pourraient également être trouvées.

Christian Maerten, délégué d'Ardes Communauté au VALTOM, salue la qualité du travail des agents du VALTOM et les remercie de cette présentation.

Après cette présentation, le Président propose de parcourir les éléments du conseil en lien avec la thématique des déchets.

Environnement et transition énergétique

R.P.Q.S. 2014

Christophe Chabrier indique que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service des ordures ménagères de l'année N doit être produit et validé avant le 30 juin de l'année N + 1.

Il présente le document remis et détaille la conclusion :

« Concernant le traitement des déchets, l'année 2014 aura été celle du transport des déchets vers VERNEA (encombrants et OMR).

L'année 2014 est donc celle de la confrontation de notre budget avec les exigences qui découlent de ce nouvel équipement et l'augmentation des coûts d'enfouissement (prix enfouissement 152,98 € TTC la tonne d'OMR). Cette augmentation n'est plus supportable pour 2014, une modification rapide du service est impérative.

Il est utile de d'accentuer les efforts autour du Tri sélectif et de la Prévention des déchets qui sont porteurs d'économies pour la collectivité. Depuis 2011, le pourcentage de déchets valorisés est passé de 20,8% à 25,77%. Ces déchets qui sont détournés des filières de traitement (OMR / encombrants) sont des sources d'économies pour la collectivité.

En terme d'optimisation de ce service, nous demanderons une vigilance accrue à nos agents sur la qualité des Ordures Ménagères Résiduelles collectées ainsi que des encombrants de déchetterie.

Nous souhaitons également repenser les tournées de collecte des ordures ménagères et donc l'organisation du service.

Si ces mesures ne sont pas suffisantes, un rapprochement avec un autre syndicat pourrait permettre de stabiliser les coûts.

Notre objectif : Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réduire les quantités et améliorer la qualité de déchets collectés afin de réaliser des économies ! »

Après cette présentation, le Président soumet le R.P.Q.S. 2014 au vote.

Accord unanime.

Programme Local de Prévention

Christophe Chabrier rappelle que le programme local de prévention avait permis l'installation du composteur de grande capacité situé au centre touristique ainsi que les équipements et formations connexes, dans le but de réduire la masse de bio-déchets présente dans les O.M.R.

Pour 2015, après examen d'un nombre important de pistes d'actions par la commission Environnement et Transition Energétique, trois pistes sont proposées :

- 1) **Réduire les déchets en plastique** : inciter les associations organisatrices d'événementiels à utiliser des gobelets réutilisables plutôt que des gobelets jetables.

Pour 1000 gobelets réutilisables sérigraphiés les premiers devis sont de 510,20 € H.T. Soit les associations intéressées pourraient avoir chacune leur propre stock de verre à gérer avec possibilité de se les échanger, soit le stock reste communautaire avec prêt aux associations.

Certains élus proposent de conditionner le prêt des barnums à l'utilisation des gobelets. Juliette Garrigue indique que de manière incitative, les prêts de barnums pourraient être gratuits si les gobelets sont utilisés et payants en cas contraire.

Patrick Pelissier, Christian Maerten et Sylvianne Anglaret pensent que certaines associations vont être difficiles à gérer et qu'il faut donc bien préparer la mise en œuvre du prêt des gobelets, ne serait-ce que sur la question du nettoyage. Le Président conclue que ceci sera affiné avant mise en service.

2) Sensibiliser les jeunes publics à la réduction des biodéchets présents dans les ordures ménagères résiduelles : créer un poulailler collectif

L'objectif est de montrer que le nourrissage des animaux peut être un moyen de réduction des bio déchets. Un petit poulailler collectif pourrait aisément se situer sur l'emprise de l'aire de compostage ou à proximité de l'école. L'implication d'un employé intercommunal est aussi indispensable pour gérer les imprévus. Le coût d'achat du poulailler, des équipements connexes et des poules est de 789.80 € H.T.

Daniel Michalon indique que la commission Environnement et Transition Energétique était plus réservée sur cette action. Le Président précise qu'il s'agit, dans un premier temps, de présenter un programme cohérent au conseil départemental.

3) Réduire les déchets et les valoriser par l'échange : sensibiliser les publics

Enfin Christophe Chabrier présente l'idée d'organiser une journée « braderie/troc » à Ardes-sur-Couze sous le marché aux veaux (espace couvert). Les habitants seraient alors incités à donner ou faire du troc de leurs objets destinés à la déchetterie. Des ateliers de reconversion des objets et déchets pourraient être proposés, à tous les publics.

Le budget attribué à cette manifestation pourrait être de 800.00 € H.T.

Récapitulatif

Le Président demande au conseil de valider les actions du Programme Local de Prévention des déchets 2015 ainsi que le plan de financement suivant et de l'autoriser à engager les opérations et solliciter les subventions

Dépenses		Recettes	
Gobelets Ecocup	510.20	Conseil Départemental	1629.00
Poulailler collectif	789.80	Ardes Communauté	471.00
Journée « Faites de la Récup »	800.00		
TOTAL	2100.00		2100.00

Accord unanime.

• Achat de containers

Le Président indique que différents containers doivent être remplacés sur le territoire et Ardes Communauté ne dispose plus de containers de réserve pouvant être amenés lors de manifestations ponctuelles. Par ailleurs, les couvercles de certains containers nécessitent des réparations et notamment le changement des axes. Un devis a été établi pour un montant de 1894.74 € H.T.

Accord unanime.

- **Equipements de la déchetterie**

Le Président indique que suite au document unique de prévention des risques et à la mise en œuvre de nouvelles dispositions pour la collecte des Déchets Diffus Spécifiques, il apparaît que différents équipements / aménagements de la déchetterie sont nécessaires pour la sécurité et le confort des agents.

La commission environnement et transition énergétique propose d'effectuer les achats suivants :

- Rince-œil portatif : 28.10 € H.T. X 2 = 56.20 €
- Douche d'urgence et 2 recharges : 341.00 €
- Toilettes sèches : 800.00 € H.T.

L'ensemble de ces équipements, suite à consultation, représente un budget de 1197.20 € H.T.

La commission propose au conseil de réaliser ces investissements au plus vite. Daniel Michalon précise qu'il est nécessaire de progresser pour la sécurité des agents. En termes techniques, il ajoute qu'il est nécessaire de protéger ces matériels du gel et de les vérifier régulièrement.

Accord unanime.

- **Information : nettoyage des bacs**

Christophe Chabrier informe l'assemblée que le nettoyage des containers à ordures ménagères aura lieu dans la première quinzaine de juillet. Ardes Communauté louera à cet effet un camion équipé. Cette solution est plus économique que de faire réaliser la prestation globale par une société spécialisée.

Robert Chazalon, Jean-Louis Lenègre et plusieurs élus s'interrogent sur l'écart de prix entre les deux prestations.

Il est précisé que le temps-agent est le même car même avec un prestataire extérieur, il était nécessaire d'accompagner la manœuvre, ne serait-ce que pour la connaissance de la localisation des bacs.

Après recherches, le comparatif laisse apparaître une économie de l'ordre de 1000 €. Le Président précise qu'il serait nécessaire qu'un pilotage de l'opération, par exemple au niveau du VALTOM, soit fait, de sorte à mutualiser et lisser les coûts d'amenée et de retour du camion sur l'ensemble des collectivités utilisatrices.

- **Gestion des espaces verts du site du centre touristique**

Le Président explique au conseil qu'un plan de gestion des espaces verts du site du centre touristique a été imaginé avec V.P.T.I. et la mairie d'Ardes-sur-Couze. Un zonage des espaces entretenus par chacun des acteurs a été fait ainsi que des modalités raisonnées d'entretien. Ainsi, sur les zones ne nécessitant pas un entretien intense (zone non dédiées directement au public), une gestion par écopaturage a été préconisée. Pour formaliser cet écopaturage, différents emprunteurs ont été associés et il convient de signer avec eux des contrats de prêt à usage pour la mise en œuvre du dispositif. Le Président demande l'autorisation du conseil pour signer les contrats avec les personnes identifiées à ce jour et les autres éventuelles à venir.

Accord unanime.

Acquisition de chaînes à neige

Monsieur le président expose qu'il est nécessaire d'acquérir 2 paires de chaînes à neige. Ces 2 paires de chaînes sont dédiés au renouvellement de notre équipement, le devis de l'entreprise « Cote Route » fait état d'un montant de 3822 € HT.

Monsieur le président rappelle qu'Ardes Communauté a pour compétence le déneigement des routes communales. Une convention avec le Conseil Général permet de mutualiser nos moyens matériels et humains avec les services des routes. Ainsi nous déneigeons les routes en fonction de logiques d'itinéraires, indépendamment du statut des routes.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, il est indispensable de renouveler les chaînes à neige des chasse-neige d'Ardes Communauté.

Le Président demande au conseil de l'autoriser à demander toute subvention possible pour l'acquisition de chaînes à neige et notamment auprès du Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Accord unanime.

Contrat Auvergne + III

Le Président rappelle que le contrat Auvergne + est l'outil permettant de bénéficier de l'enveloppe du FRADDT qui a été fixée à 196 031 € par le Conseil Régional.

Il rappelle le contenu des fiches, présentées lors de séances précédentes et la répartition suivante de l'enveloppe :

Parc de Triage de la Cabane :	20 000 € (10 % de 200 000 €)
Etude « Tiers lieu » :	12 000 € (40 % de 30 000 €)
Travaux « Tiers lieu », phase 1 :	134 031 € (28.51 % de 470 000 €)
Centre de loisirs :	30 000 € (30 % de 100 000 €)
TOTAL :	196 031 €

L'ensemble de l'enveloppe serait donc consommée.

Il demande au conseil de valider définitivement les fiches Auvergne + et de l'autoriser à procéder à la signature du contrat (courant juillet ?).

Accord unanime.

Le Président précise que les montants affectés pourront être reportés de fiche à fiche en fonction de l'avancée des projets. Il précise également, sur le fond, que le projet de la Cabane sera également présenté au Leader et qu'il est nécessaire de progresser sur ce dossier de sorte à éviter la fermeture.

Services et vie locale

Modification du tarif des copies

Guillaume Rousset rappelle que le tarif des copies A4 noir et blanc à la maison de Pays avaient été augmentés au dernier budget de 0.05 € à 0.20 € de sorte à harmoniser le tarif avec les impressions. Les agents de la maison de pays ont fait savoir que certaines associations trouvaient le service trop cher et risquaient de s'en éloigner.

La commission « Services et vie locale » propose donc de ramener le tarif de la copie noir et blanc, pour l'ensemble des usagers (associations, individuels - hors collectivité) à 0.10 € la copie A4 et 0.20 € la copie A3 (soit 2 A4).

Accord unanime.

PEDT et T.A.P. 2015 - 2016

Guillaume Rousset informe le conseil que le P.E.D.T., Projet Educatif de Territoire, est un document cadre visant à organiser les temps de l'enfant. Il est porté par la collectivité et vise à associer tous les acteurs agissant sur les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire dont T.A.P., extrascolaire,...) pour donner de la cohérence à l'ensemble, dans l'intérêt de l'enfant.

Dans le cadre des T.A.P., issus de la réforme des rythmes scolaires, le P.E.D.T est nécessaire à l'obtention des financements du fond de soutien de l'Etat. In fine, il donne lieu à la signature d'une convention validant l'ensemble des éléments pour une durée qu'Ardes Communauté a souhaité de 3 ans.

Le document doit être concerté avec l'ensemble des acteurs et déposé avant le 15 septembre. Une réunion est prévue le 30 juin à 16h30. A la demande de Pascale Brun, la réunion aura lieu à Augnat, et à 16h00. Guillaume Rousset présente le document.

Christian Maerten s'arrête sur la composition du comité de pilotage. Il propose d'indiquer que le Président et le Vice-Président peuvent se faire représenter chacun par un élu de la commission de sorte à ce qu'Ardes Communauté ait bien deux représentants. La modification est validée.

Guillaume Rousset propose de :

- Valider le document sous réserve de modifications issues de la concertation
- Autoriser le Président à déposer le PEDT, à signer le document et la convention en découlant

Accord unanime.

Poursuivant sur ce même point, il ajoute que des financements de la CAF sont mobilisables pour l'organisation des T.A.P. à hauteur de 0.52 € par enfant et par heure, soit un potentiel de 56 € par enfant. Ceci pose certaines contraintes en termes d'encadrement (1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans). Ce financement nécessite d'inscrire les T.A.P. dans le cadre de l'A.L.S.H. (déclaration à la D.D.C.S.J.S.). Au vu du programme proposé, Guillaume Rousset indique que ces normes seront respectées et propose donc d'inscrire les T.A.P. dans le cadre de l'A.L.S.H. de sorte à bénéficier de l'aide de la C.A.F.

Accord unanime

Guillaume Rousset rappelle ensuite les principes d'organisation des T.A.P. :

- Continuité de l'activité sur une année, avec évolution des apprentissages au cours du cursus
- Complémentarité et cohérence avec les autres temps
- Pour les plus petits, maintien de la sieste jusqu'à janvier
- Présence des ATSEM pour les plus petits
- Mise à disposition des locaux par les mairies à titre gracieux
- Convention avec les communes de Vichel, Collanges, St Gervazy

Il détaille ensuite le programme en rappelant que celui-ci reste prévisionnel et est susceptible de modification en fonction des effectifs inscrits notamment :

Groupe	Activité	Lieu	Intervenant
PS	Eveil corporel, rythme (après la sieste)	Salle de repos	Isabelle Nicolas Brigitte Maurice (sep. et juil.) Mélanie Decouze (en appui)
MS	Eveil à l'éducation physique (après la sieste)	Dojo et plateaux sportifs	Elodie Belion
GS	Conte, origami, peinture	Salle du périscolaire	Sylvie Lorient (Patricia Tamagni en appui)
CP	Education à l'environnement	Salle de classe à l'étage ou en extérieur	Emilie Deleris
CE1	Eveil musical	Dans une salle du village-vacances.	Maurice Chevallier
CE2	Grands jeux et sports collectifs	Gymnase et plateaux sportifs	Alexis Fromage
CM1	Initiation à la photo	Salle de réunion d'Ardes Co ou en extérieur	Jocelyne Cluzel
CM2	Théâtre	Salle voûtée N°2	Francis Cahen

A Ardes :

- 1h30 d'activités périscolaires, les jeudis de 15h à 16h30 (voir tableau ci-dessous)
- ½ h d'aide aux devoirs, les lundis, mardis et vendredis, avec Manon Montel, Alexis Fromage et Sylvie Lorient.

A Augnat :

- 2 h 30 d'activités périscolaires (voir tableau ci-dessous) les vendredis après-midi
- ½ h les lundis et mardis à la bibliothèque municipale pour chacun des 2 groupes, avec Jocelyne Cluzel et Virginie Retieb (en appui)

Groupe	Horaire	Activité	Lieu	Intervenant
MS, GS et CP	13h30 - 14h45	Eveil corporel, rythme	Grande salle (ou petite salle si intempéries)	Isabelle Nicolas Brigitte Maurice (sep. et juil.) Virginie Retieb (en appui)
CE1, CE2, CM1 et CM2	13h30 - 14h45	Sport	Extérieur (ou grande salle si intempéries)	Elodie Belion
MS, GS et CP	14h45 - 16h	Eveil à l'éducation physique	Extérieur (ou grande salle si intempéries)	Elodie Belion
CE1, CE2, CM1 et CM2	14h45 - 16h	Peinture	Petite salle	Michèle Robequin

Il présente le budget prévisionnel de la programmation 2015 - 2016 :

A Ardes :

- Aide aux devoirs (3 groupes) = 1718.82 €
Effectif Ardes Communauté (5 groupes) : 3290.76 €
Prestataires extérieurs (3 groupes)
- 2 intervenants locaux (sans frais de transport) = 3720 €
- 2 intervenants hors Ardes communauté : Maurice Chevalier (36 semaines) et Brigitte Maurice (10 semaines) = 2760 €
- Frais de transports estimés pour 2 intervenants hors communauté = 690.00 €
Autres frais
- Frais de matériel = 885.00 €
- Frais d'ingénierie : Chargé de développement culturel = 2054.84 €

Dépense pour Ardes Communauté : 15119.42 €

Soit : 160.84 € par enfant

Subventions : 104 € x 94 enfants : 9776.00 €

Charge restante pour Ardes Communauté : 5343.42 €

A Augnat :

Effectif Ardes Communauté

- 2 x 1/2h en bibliothèque = 381.96 €
- Intervention Elodie Bellion : 2h30 par semaine = 1206.90 €

Prestataires extérieurs

- 2 intervenants locaux (sans frais de transport) : Isabelle Nicolas (26 semaines) et Michelle Robequin (36 semaines) = 3100.00 €
- 1 intervenant hors Ardes communauté : Brigitte Maurice (10 semaines) = 500 €
- Frais de transport pour Brigitte Maurice = 150.00 €
- Frais de matériel : 225.00 €
- Frais d'ingénierie = 612.08 €

Dépense totale : 6175.94 €

Soit : 220.57 € par enfant.

Subvention : 104 x 28 enfants = 2912.00 €.

Charge finale par enfant : 116.57 €

Le reversement de la participation des 3 communes hors secteur, à Ardes Communauté reste à déterminer en fonction du nombre d'enfants provenant desdites communes.

NB : Charge restante pour Ardes Communauté pour 12 enfants d'Augnat = 1398.84 (au lieu de 1392.36 € en 2014/2005).

Guillaume Rousset demande donc au conseil

- De valider le programme et le budget proposé
- D'autoriser le Président à signer toute convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce programme (intervenants, communes, etc).

Accord unanime.

Saison culturelle 2015 - 2016

Guillaume Rousset rappelle que les principes suivants avaient été validés par la commission Service et Vie Locale en mars 2015 :

- Obligation de voir l'ensemble des spectacles avant diffusion
- Faire de la saison culturelle d'Ardes Communauté un élément de complémentarité et ou d'appui avec les autres initiatives locales tout au long de l'année
- Systématiser les samedis : le matin pour le jeune public et le soir pour le tout public
- Maintenir une proportion identique de spectacles jeune public
- Diversifier l'offre proposée : expos, conférences, cinéma, apéros-concert, relais des opérations départementales, régionales, nationales, européennes (Automnales, journées du patrimoine...)

Il présente le projet de saison :

OCTOBRE 2015

. Sa 17/10 - 20h30 : « A plates coutures » Théâtre tout public par la compagnie Nosfératu, dans le cadre des Automnales.

Théâtre du gymnase - Ardes - Tarif : 10 € (TP) - 5 € (TR)

NOVEMBRE 2015

. Sa 14/11 - 20h30 : « Jaurès assassiné deux fois » Théâtre tout public par Pierrette Dupoyet - En lever de rideau : Spectacle de l'association De Saint Herem à Saint Hérent réalisé dans le cadre des commémorations du centenaire de la première guerre mondiale.
Théâtre du gymnase - Ardes - Tarif : 15 € (TP) - 10 € (TR)

DECEMBRE 2015

. Sa 12/12 - 20h30 : « A la porte » Théâtre jeune public à partir de 7 ans et tout public, par la compagnie La Sarbacane.
Théâtre du gymnase - Ardes - Tarif : 10 € (TP) - 5€ (TR)

JANVIER 2016

. Sa 16/01 - 20h30 : « L'accordéoniste » Musique - Récital de chanson française tout public par Catherine Dargent (pour le centenaire de la naissance d'Edith Piaf)
Salle polyvalente d'Augnat - Tarif : 10 € (TP) - 5€ (TR)

FEVRIER 2016

. Sa 6/02 - 20h30 : « Marie Bizarre brise la glace » Théâtre, par la compagnie Etc...Art.
Salle polyvalente de Madriat - Prix : 10 € (TP) - 5€ (TR)

MARS 2016

. Sa 5/03 - 11h00 : « Dans ma tête » spectacle jeune public par la compagnie Entre eux deux rives.
Salle polyvalente - Ardes - Tarif : Gratuit

. Sa 19/03 - 20h30 : « Duo texte et musique » Théâtre et musique tout public par Chloé Begou, dans le cadre du printemps des poètes.
Salle polyvalente d'Anzat le Luguet - Prix : 10 € (TP) - 5€ (TR)

. Me 23/03 - 10h30 : « Le bleu du ciel » spectacle jeune public de 3 à 6 ans en milieu scolaire par la compagnie Merci mon chou. (Partenariat FAL)
Salle polyvalente - Ardes - Tarif : Gratuit

AVRIL 2016

. Sa 02/04 - 11h : « Zapi rouge » spectacle jeune public par la compagnie Lili Label.
Salle voutée ou polyvalente - Ardes - Tarif : Gratuit

. Sa 30/04 - 20h30 : « Adrenaline » Théâtre tout public par la compagnie La lune rouge. Sortie de résidence - Répétitions à Mazoires.
Salle polyvalente d'Apchat ou Boutaresse - Prix : 10 € (TP) - 5€ (TR) (à confirmer)

MAI 2016

. Ve 20/05 - 10h30 : « Les petits doigts qui touchent » spectacle jeune public de 7 à 10 ans en milieu scolaire par la compagnie Gérard Baraton. (Partenariat FAL)
Salle polyvalente - Ardes - Tarif : Gratuit

. Sa 21/05 - 20h30 : « Au milieu du désordre » Théâtre tout public par la compagnie Pierre Meunier.
Grange de M. et Mme Bafail à Apchat - Prix : 10 € (TP) - 5€ (TR)

JUIN 2016

. Ma 21/06 - 21h30 : Fête de la musique « Le bal à la voix » Musique et chants traditionnels occitans, par la compagnie San Salvador.

Place du marché aux veaux d'Ardes - Tarif : Gratuit

AOUT 2016

. Di 07/08 - Après-midi : Fête d'Ardes - « Oulala opus 1 » - Danse - par la Cie Soon

Place de la fontaine à Ardes - Tarif : Gratuit

Il ajoute que le budget est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Cession, accueil, droits	25600 €	Subvention Conseil Départemental	2500 €
		Participation des communes d'accueil	7668 €
		Billetterie	4500 €
		Autofinancement	10932 €
TOTAL	25600 €	TOTAL	25600 €

Guillaume Rousset propose donc au conseil :

- D'approuver la saison 2015 - 2016 sous réserve des derniers ajustements de dates ou de lieux et le budget proposé
- D'autoriser le Président à signer les contrats de cession, les conventions avec les communes d'accueil et les différentes pièces utiles
- De mandater le Président pour déposer toute demande de subvention, notamment auprès du conseil départemental.

Accord unanime.

Sylvianne Anglaret fait observer que sur l'affiche de la fête de la musique, la commune n'est pas mentionnée. Françoise Pelissier indique que sur la saison prochaine, il est nécessaire de bien consulter les communes, car les conseils municipaux ont à se prononcer. Alexandre Duboc indique que la saison est intercommunale et que le choix a été fait de commencer par la validation du conseil communautaire sur le principe, les dates et lieux pouvant changer. Guillaume Rousset précise qu'il est nécessaire de « bloquer » les contrats avec les artistes le plus tôt possible.

Subvention Festival d'Apchat

Guillaume Rousset indique que l'association « Un pays, un film » a demandé la mise à disposition de différents équipements d'Ardes Communauté (barnums, véhicules,...). Elle sollicite par ailleurs une aide financière de 1500 € à Ardes Communauté pour le festival 2015, qui se déroulera du 24 au 26 juillet 2015.

La commission Service et vie locale propose de donner un avis favorable à cette demande.

Accord unanime

Jean-Louis Lenègre et Sylvianne Anglaret trouvent que la subvention est tout de même importante. Bernard Veissière indique que le festival ne bénéficie plus de subventions Leader et qu'il ne sait pas si les demandes faites par l'association au Conseil Départemental ont pu être accordées. Il propose donc de maintenir le soutien d'Ardes Communauté au même niveau que précédemment de sorte à ne pas pénaliser l'organisation de la manifestation.

Information : lancement de la consultation « Etude de programmation d'un tiers lieu de services aux populations », visite.

Guillaume Rousset indique que la commission Service et Vie Locale a validé le cahier des charges de l'étude de programmation d'un tiers lieu de services aux populations (Maison de services). La consultation a donc été lancée le 5 juin 2015 avec une date limite de remise des offres au 15 juillet 2015 à 12h. Il ajoute que la commande ne sera passée qu'après finalisation du plan de financement.

Sur ce thème, la commission proposera entre juillet et septembre à l'ensemble du conseil une première visite de tiers lieu, probablement la médiathèque de Lezoux.

Acquisition d'un véhicule de transport

Guillaume Rousset rappelle l'historique du changement récent du véhicule de portage de repas et le financement obtenu. Il indique qu'une aide de la CAF à hauteur de 80 % pourrait être obtenue sur l'achat d'un véhicule. Celui-ci pour permettre de renouveler la flotte, de pourvoir aux différents besoins de transports notamment CLSH, etc.

Afin d'éventuellement saisir cette opportunité, des devis ont été demandés pour l'acquisition d'un véhicule neuf places. Pour des modèles et moteurs équivalents :

Renault Traffic : 21 591.50 € H.T.

Citroen Jumpy : 17 127.50 € H.T.

Peugeot Expert : 17 504.00 € H.T.

Sur avis de la commission, il propose au conseil de valider l'acquisition d'un Citroen Jumpy, sous réserve de l'obtention de 80 % de financement.

Accord unanime.

Aménagement du territoire

Stage patrimoine : comité de pilotage

Le Président explique que Pauline Guillemin a finalisé le tour des communes et en grande partie la synthèse de la bibliographie disponible sur le territoire. Un comité de pilotage de rendu de la première phase (diagnostic) aura lieu le jeudi 2 juillet à 14h30 à la salle du 1^{er} étage de la maison de santé.

Stage accessibilité : état d'avancement, rendu final

Le Président ajoute que Paulin Bertin a entrepris la rédaction des diagnostics des différents bâtiments communaux et intercommunaux. En synthèse, il ressort que :

- Près de 115 bâtiments et installations sont en cours d'audit sur le territoire (Les gîtes dans la limite de 15 places sont désormais exclus du champs de la loi).

- Des situations très inégales en termes de travaux nécessaires, des solutions de substitutions sont recherchées au maximum
- Pour les travaux, des solutions mutualisées sont recherchées

Les diagnostics seront présentés à chaque commune sous forme synthétique dans la 2^{ème} quinzaine d'août et un rendu final global aura lieu le mardi 22 septembre à 14h30 à la salle de la maison de santé.

Le Président indique l'intérêt d'une solution mutualisée sur le stage accessibilité et souligne la qualité du travail des deux stagiaires.

Dynamiques Economiques

Avenant au marché de G.A.T.P. « aire de camping cars »

Alexandre Duboc indique que l'aire de camping-cars située à proximité de la station services d'Ardes nécessite des travaux supplémentaires : agrandissement de la dalle béton de sorte à mieux recevoir les eaux de vidange, modification des trottoirs d'entrée. Ceci représente une plus value de 1029 € H.T. (soit un total de travaux de 28009 € H.T. pour un budget de 36000 € H.T.

Le Président demande l'accord du conseil sur ces travaux et l'autorisation de signer l'avenant correspondant.

Accord unanime.

- **Informations : service de portage de produits locaux**

Alexandre Duboc expose qu'après plusieurs réunions avec les producteurs de l'association Terroir dans l'assiette, il apparaît que le bilan du service de portage de produits locaux est le suivant :

- Les commandes vont en s'amenuisant de plus en plus (deux commandes par semaine environ). Le besoin de portage n'est pas avéré.
- Les producteurs se sont peu impliqués dans la démarche
- Ardes Communauté ne peut plus supporter les coûts de livraison (véhicule, personnel,...)

Il a donc été décidé d'arrêter le système de portage et d'orienter la distribution des produits vers la clientèle touristique.

Les producteurs réfléchissent à la mise en œuvre d'un magasin de vente qui pourrait ouvrir à minima pendant l'été. Le Président propose de leur mettre à disposition le local actuel par convention et que ceci se fasse à titre expérimental et gracieux.

Accord unanime

- **Taxe de séjour : adaptation à la réglementation pour 2016**

Les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives à la taxe de séjour ont été modifiées au cours de l'année 2015. Les modifications proposées seront donc applicables au 1^{er} janvier 2016.

Elles consistent en :

- L'application du nouveau barème et l'harmonisation avec l'ensemble des communautés du Pays, comme suit :

	de non classé à 2 *	0,20 €
	pour les 3*	0,40 €
	pour les 4 et 5 *	0,50 €
- La	Aire des camping-cars et parc de stationnement	0,40 €
- La	Hôtel, Locations de vacances, Chambre d'hôtes, Résidence de tourisme, Village de vacances, Gîte d'Etape, Gîte de séjour, Gîte de groupe	0,65 €

modification des périodes de recouvrement et des exonérations possibilité de mise en œuvre de la taxation d'office pour les

hébergeurs ne produisant pas de déclaration.

Le Président propose de valider dès maintenant ces modifications pour permettre la communication aux hébergeurs avant la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016.

Accord unanime.

Vie intercommunale et moyens associés

Personnel : renouvellement de M. Emile Gillet

Le Président indique que le contrat de M. Emile Gillet, actuellement en CAE - CUI, arrive à échéance le 18 juillet 2015. Il propose de renouveler M. Gillet pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 18 janvier 2016 et de solliciter des aides sur ce contrat. (Dans le budget du service, cet emploi avait été compté avec une aide sur 6 mois et 6 mois sans aide).

Accord unanime.

- **Finances : renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le Président rappelle qu'Ardes Communauté a souscrit une ligne de trésorerie en relais des subventions de l'ensemble des investissements réalisés, notamment centre touristique, salle multi-activité et garages techniques. Dans l'attente du versement des subventions (notamment 270 000 € de FEDER sur le centre), il propose de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant maximal de 400 000 €, pour une durée d'un an, auprès du crédit agricole, au taux de 1.15 % de marge.

Accord unanime.

- **Répartition du FPIC**

Le Président rappelle que la loi de finance pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées, mécanisme appelé « Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales » (FPIC).

Chaque Maire a reçu de l'Etat un dossier explicatif présentant les montants prévisionnels pour chaque commune en prélèvement et/ou reversements ainsi que les formules de répartition possibles :

- répartition de droit commun
- répartition à la « majorité des 2/3 »

- répartition « dérogatoire libre »

En 2012, pour le territoire d'Ardes Communauté (dénommé Ensemble Intercommunal) le versement était de 14 314 €, le prélèvement était de 6 342 €. En 2013, le versement était de 31 858 € et le prélèvement était de 10 185 €. En 2014, le versement était de 49138 € et le prélèvement de 13997 €...

Sur ces trois années, à l'unanimité le conseil communautaire avait décidé de retenir parmi les 3 possibilités, la répartition budgétaire n°3 dite péréquation libre.

A l'unanimité le conseil communautaire avait décidé que le seul bénéficiaire du FPIC était l'EPCI « Ardes Communauté » et que par conséquent il n'y a eu ni prélèvement, ni versement aux différentes communes composant l'EPCI.

Pour 2015, le Président propose de s'accorder sur le même principe de répartition libre

	Prélèvement		Reversement		Solde	
	Montant de droit commun	Montant définitif proposé	Montant de droit commun	Montant définitif proposé	Montant de droit commun	Montant définitif voté
Part d'Ardes Communauté	13 670	30261	28490	63068	14820	32807
Part des communes	16591		34578		17987	
TOTAL	30261		63068		32807	

Accord unanime.

Le Président alerte les maires sur le fait qu'il est désormais nécessaire que les communes délibèrent également en ce sens **avant le 30 juin** et transmettent leur délibération à Ardes Communauté.

Il ajoute qu'il était prévu une augmentation du FPIC au cours des différentes années. Ainsi, en 2014, le solde était de 35141 € en faveur du territoire. Et en appliquant le même taux d'augmentation, il aurait dû être de l'ordre de 50 000 €. Malgré différentes interventions auprès de la Préfecture, d'autres éléments de calcul et de contexte national viennent diminuer le FPIC d'Ardes Communauté.

- **Dispositif ACTES**

Le Président expose que le dispositif ACTES permet, par convention avec la Préfecture, de dématérialiser les échanges entre l'Etat et les collectivités notamment pour les éléments de contrôle de légalité et de contrôle budgétaire.

La mise en œuvre de ce dispositif nécessite un logiciel auprès d'un prestataire homologué par le Ministère de l'Intérieur. Parmi ceux-ci, Berger Levrault propose un module rattaché au logiciel de comptabilité Magnus. Le devis est le suivant :

- Installation, paramétrage et formation : 700.00 € H.T.
- Abonnement annuel : 69.95 € H.T. / an

Au vu de ces éléments, il propose au conseil :

- De valider l'adhésion d'Ardes Communauté au dispositif Actes et d'autoriser le Président à signer la convention avec la Préfecture en ce sens,
- De retenir Berger Levrault comme prestataire pour un montant de 700 € H.T. et un abonnement de 69.95 € H.T. / an.

Accord unanime.

- **Situation financière globale et décisions modificatives**

En 2010, la suppression de la taxe professionnelle avait amené Ardes Communauté à prendre des mesures de sorte à stabiliser le fonctionnement de ces services sans avoir à les diminuer ni à amputer la capacité d'investissement de la communauté.

Lors du vote du budget 2015, il avait été démontré que le fonctionnement, sur l'ensemble des budgets étaient stabilisés autour de 2 650 000 € (tous budgets confondus : 5 budgets d'Ardes Communauté et 2 budgets CIAS et aide à domicile).

MAIS :

- Le FPIC (cf supra) n'augmente pas. La notification a été connue par un courrier de la Préfecture en date du 27 mai 2015. Au lieu d'un solde de 50 000 € au profit d'Ardes Communauté, le solde n'est que de 32 807 €. **Soit - 17 193 €.**
- Le Conseil Départemental, lors de sa session de fin avril, a décidé de la suppression de l'aide au déneigement (Pas de notification officielle, mais l'information a été publiée dans la presse). Bien qu'Ardes Communauté essaie de négocier une solution de substitution, il est nécessaire de prendre en compte dès maintenant cette éventualité qui revient à une baisse des recettes **de - 26 000 €.**
- La baisse des dotations de l'Etat a été de 25 000 € entre 2014 et 2015 avait été intégrée au budget :

	2014	2015
Dotation d'intercommunalité	126 036 €	101 433 €
Dotation de compensation des groupements	21 186 €	20 724 €
TOTAL	147 222 €	122 157 €
Différence 2014 / 2015		- 25 065 €

Mais la baisse des dotations au niveau national doit se poursuivre dans les années à venir...

Au total, nous connaissons donc une baisse de recettes sur le budget 2015 de l'ordre de 44 000 € et cette baisse devrait se poursuivre en 2016 en s'accroissant de 25 000 € (dotations).

Il est donc nécessaire de ré-envisager des dispositifs de sauvegarde de la communauté.

1) Des ajustements au budget initial

Ainsi, nous avons prévu une subvention plus importante qu'à l'accoutumée au CIAS de sorte à financer le véhicule de portage de repas. Au final, des subventions ont pu être obtenues (Leader notamment), ceci permet de réduire la subvention de 14000 €.

Les indemnités et dépenses du stage « Accessibilité » ont bien été portées au budget. En revanche, la participation des communes n'a pas été portée en recette (3 000 €).

Ainsi, nous rattrapons la conséquence du FPIC 2015.

2) Des évolutions structurelles

La poursuite de la refonte de l'organigramme d'Ardes Communauté (présentée en septembre 2014) doit permettre d'adapter les effectifs globaux aux besoins les plus impératifs d'Ardes Communauté.

Des aides et financements sur les postes de chacun des agents sont recherchées et les contrats aidés optimisés.

Les charges générales de fonctionnement restent importantes, de nouvelles consultations ont été et seront organisés pour les diminuer (copieur, assurance, etc...).

3) Des reports, des limitations : une décision modificative nécessaire au budget principal

La décision modificative n°1 au budget principal est présentée :

Recettes		DM
7325	FPIC	-6932
7473	Département	-26000
74741	Participation des communes	3000
TOTAL		-29932

Dépenses		DM
60628	Autres fournitures non stockée	500
60633	Fournitures de voirie	-500
6064	Fournitures administrative	-3000
611	Prestations de services	-2500
6132	Locations immobilières	-1200
61523	Voie et réseau	-500
617	Etude et recherches	-1000
6238	Divers imprimés	-400
67441	Versement au budget annexe	-15093
6748	Subvention	-16500
73925	FPIC	10261
TOTAL		-29932

Accord unanime.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 17h30.
